

L'ENSEIGNEMENT
DU NOUVEAU
TESTAMENT
SUR

LE RÔLE
DE LA FEMME

DANS
L'ASSEMBLÉE

PAR
EVERETT ET NANCY FERGUSON

L'ENSEIGNEMENT DU NOUVEAU TESTAMENT SUR

LE RÔLE DE LA FEMME DANS L'ASSEMBLÉE

PAR EVERETT ET NANCY FERGUSON

Certains arguments fallacieux couramment employés en faveur des femmes qui aspirent à diriger une assemblée de l'Église nous inquiètent.

Beaucoup de gens soutiennent que les femmes aptes à conduire l'assemblée doivent être autorisées à le faire. Pourtant la question n'est pas de savoir si les femmes ont les qualités requises et en sont capables sur le plan physique, mental et affectif, mais si cela fait partie du plan de Dieu. Tous les dons ne doivent pas forcément être exercés dans l'assemblée (1 Corinthiens 14.12).

On avance aussi que cela s'est fait dans le passé et avec succès, même dans notre propre mouvement de restauration de l'Église du Nouveau Testament. Cependant, le fait qu'il y ait eu un précédent n'est pas une preuve que cela ait été raisonnable. Nous serions tous d'accord de reconnaître que le pire des péchés ne semble plus si grave s'il a été commis encore et encore, au point d'établir avec lui une complicité confortable. Une conscience tranquille n'est pas nécessairement un bon guide.

Certains ont dit simplement ; « C'est une bonne idée. » Mais l'idée est-elle bonne seulement dans la tête des gens, ou est-ce que Dieu pense que c'est une bonne idée ? Il est facile de trouver un moyen de rationaliser ce que l'on veut faire, mais ce n'est pas juste pour autant. Le roi Saül fit cette erreur dans 1 Samuel

15 quand il dit à Samuel : « *J'ai bien écouté la voix de l'Éternel* » (v. 20). Au lieu de tout détruire comme Dieu l'avait commandé, il avait épargné ce qu'il y avait de meilleur dans le bétail pour le sacrifier à l'Éternel. Ce n'était pas ce que Dieu voulait. Dieu avait demandé à Saül de lui obéir avec précision, et non de faire ce que Saül avait cru être une bonne idée. « *L'obéissance vaut mieux que les sacrifices* » (v. 22). Faire quelque chose comme un acte de service pour Dieu ne justifie pas cet acte, si Dieu ne l'a pas autorisé.

Le critère pour ce qui est fait dans l'assemblée de l'Église n'est pas ce qui nous procure un sentiment d'élévation d'âme ou ce qui nous fait plaisir, mais ce que Dieu veut.

SEULEMENT UNE QUESTION CULTURELLE ?

Souvent nous regardons les textes bibliques qui traitent du silence des femmes, et nous les interprétons seulement comme un aspect culturel de leur temps. Rarement nous considérons les innovations d'aujourd'hui comme de simples aspects culturels de notre temps. Les vérités de Dieu sont les mêmes hier, aujourd'hui, et pour toujours, et nous ne devons pas nous laisser détourner de la volonté de Dieu par quoi que ce soit sous prétexte que c'est la culture de notre temps. Galates 3.28 nous dit : « *Il n'y a plus ni homme ni femme en Christ-Jésus.* » Ce texte est souvent cité pour montrer que les femmes peuvent tout faire aussi bien que les hommes. Pourtant, ce passage ne peut être pris isolément et hors de son contexte. Ce contexte, c'est le baptême et l'incorporation dans le peuple de Dieu. Les caractères ethniques, la condition sociale et le sexe existent toujours avec leurs caractéristiques et les responsabilités qui les accompagnent. Ces choses ne sont pas oblitérées, mais ce n'est pas ce qui compte quand Dieu reçoit une personne en Christ. Les femmes reçoivent le salut pleinement comme les hommes. Quand une femme revêt Christ dans le baptême, elle devient sainte, elle a la qualité d'un prêtre

aussi sûrement qu'un homme. « Prêtre » et « prédicateur » ne sont pas des termes équivalents. Comme prêtre de la Nouvelle Alliance, on offre des sacrifices spirituels, et on a accès directement à Dieu sans avoir à passer par une autre personne.

La Bible ne dit nulle part que les femmes sont inférieures aux hommes, ni qu'elles soient moins capables. Nulle part dans la Bible les femmes sont dispensées de suivre les commandements de Dieu. Les femmes ont la même responsabilité d'étudier la Bible et d'obéir aux commandements de Dieu que les hommes ; elles ne peuvent pas non plus obtenir leur spiritualité à partir de celle de quelqu'un d'autre.

Pourtant, il y a des différences données par Dieu entre l'homme et la femme, et Dieu a donné à chacun un domaine spécial. La soumission n'a rien à voir avec la qualité, mais elle est basée sur l'ordre établi par Dieu dans le monde. La place de la femme dans le monde est unique – un homme ne peut pas faire ce qu'elle fait. De même, Dieu a donné aux hommes certaines tâches, que dans le cours normal des choses les femmes ne doivent pas faire.

DES COMMANDEMENTS GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES

La plupart des commandements dans la Bible sont données à tout le monde. Par exemple, 1 Pierre 1.13-16 : « *Soyez saints dans toute votre conduite* » ; Philippiens 4.4-6 : « *Réjouissez-vous toujours dans le Seigneur... En toutes choses, par la prière et la supplication, avec des actions de grâce, faites connaître à Dieu vos demandes.* » Romains 12.1,2 utilise le terme générique « frères », qui inclut « sœurs » : « *Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, d'offrir vos corps comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui sera de votre part un culte raisonnable.* »

Certains commandements, cependant, sont donnés spécifiquement aux hommes et certains spécifiquement aux femmes. Un exemple clair des deux se

trouve dans Éphésiens 5.22 et 25 : « *Femmes, soyez soumises chacune à votre mari comme au Seigneur... Maris, aimez chacun votre femme comme le Christ a aimé l'Église et s'est livré lui-même pour elle.* » Paul a donné à Tite des commandements spécifiques sur ce qu'il devait enseigner aux hommes plus âgés, aux femmes âgées, aux jeunes femmes et aux jeunes gens (Tite 2.1-8). Certains des commandements s'adressant seulement aux hommes seront relevés dans les discussions qui vont suivre.

La plupart des commandements adressés aux femmes concernent la modestie dans leur habillement et leur rôle d'épouse, de femme au foyer, de mère et de bienfaitrice (1 Timothée 2.9-15; 5.9-14; Tite 2.3-5; 1 Pierre 3.1-6). Quand on regarde attentivement la liste des choses que les femmes doivent faire, on se rend compte qu'il y a plusieurs commandements importants auxquels elles doivent obéir dont l'exécution exige beaucoup de temps et qui ne peuvent pas être effectués par des hommes.

DES RESTRICTIONS SUR LES FEMMES

Parfois les femmes pensent qu'elles sont laissées de côté quand il s'agit de s'engager activement dans l'Église, et parfois les hommes ont généralisé des déclarations de l'Écriture pour s'en arroger l'autorité absolue. En réalité, les seules restrictions positives sur le rôle des femmes dans l'Église se trouvent dans des contextes traitant de l'assemblée de l'Église. Les qualifications d'évêques dans 1 Timothée 3 et Tite 1, bien entendu, excluent les femmes de cette position. Autrement on trouve des femmes très actives dans le service et les rôles d'enseignement dans l'Église.

Nous connaissons bien le cas de Priscille enseignant Apollos (Actes 18.26). Phœbé comme servante de l'Église de Cenchrées (Romains 16.1,2), les femmes à Philippes qui combattaient côte à côte avec Paul (Philippiens 4.3) et les filles de Philippe qui prophéti-

saient (Actes 21.9). La liste peut encore être considérablement allongée.

L'Église peut avoir négligé d'employer ce potentiel féminin et manqué de reconnaître comme il se doit le travail fait par des femmes. Notre affaire devrait être de suivre les Écritures sans encourager les hommes dans une mise à l'écart non-autorisée des femmes ni inciter les femmes à imiter les pires aspects des attitudes masculines.

Les deux passages les plus forts quant à la limitation des activités féminines sont 1 Corinthiens 14 et 1 Timothée 2. Ils font tous deux partie du contexte traitant d'assemblées réunies dans le cadre de l'Église.

« EN EKKLÉSIA »

Si nous examinons l'expression *en ekklésia*, nous trouvons qu'elle semble avoir un usage spécial signifiant « *quand l'Église se rassemble en tant qu'Église* », c'est-à-dire, « en assemblée ».

Par exemple : dans Actes 5.11 : « *Une grande crainte saisit toute l'Église* » – et cette crainte n'était pas limitée au moment où les membres étaient rassemblés. Mais dans Actes 11.26 nous lisons : « *Pendant une année entière Barnabas et Saul participèrent aux réunions de l'Église (en ekklésia)* » ; c'est-à-dire qu'ils se joignirent à leur assemblée. Voici un autre exemple dans un cadre non-religieux : le terme *en ekklésia* est employé dans Actes 19.40 pour se référer à un rassemblement non-religieux durant lequel se produisit une émeute. Toutefois, le verset 39 se réfère à une autre réunion particulière, spéciale : « *Et si vous avez d'autres réclamations, cela se réglera dans l'assemblée légale (en ekklésia).* »

Un exemple clair se trouve dans 1 Corinthiens 11.18 « *Lorsque vous vous réunissez en assemblée (en ekklésia)...* » D'autres exemples sont : Colossiens 4.16 : « *Quand votre lettre aura été lue chez vous, faites en sorte qu'elle soit lue dans l'Église (assemblée, en ekklésia) des Laodicéens* » ; et Hébreux 2.12 : « *Il dit :*

J'annoncerai ton nom à mes frères. Je te louerai au milieu de l'assemblée (en meso ekklesia). »

Versets qui emploient *en ekklesia* : Actes 7.38; 1 Corinthiens 4.17; 7.17; 11.18; 12.28; 14.19,28,34,35; 2 Corinthiens 8.1; Éphésiens 3.21; Colossiens 4.16; 2 Thésaloniciens 1.4; Hébreux 2.12; Apocalypse 2.1,8,12,18, 3.1,7,14. Autres versets à comparer : Actes 13.1; 14.27; 19.40; 1 Corinthiens 14.4,5,12; Colossiens 1.18,24

Donc il y a un temps particulier où l'Église se réunit en tant qu'Église. Tout ce qui est fait durant ce temps doit l'être en accord avec la volonté de Dieu. Dans cette assemblée (*en ekklesia* d'après 1 Corinthiens 14.33-35 et *en panti topo*, en tout lieu, dans 1 Timothée 2.8-12) quand l'Église s'est rassemblée en tant qu'Église, les femmes doivent demeurer dans le silence. Une femme ne doit pas demeurer dans le silence parce qu'elle est chrétienne ou « si un homme est présent », mais elle doit garder le silence quand l'Église se rassemble en tant qu'Église.

QUAND L'ÉGLISE SE RÉUNIT EN ASSEMBLÉE

C'est quand des chrétiens s'assemblent que nous nous approchons de Dieu d'une façon spéciale. Si nous nous approchons d'un roi quelconque, nous devons le faire selon ses conditions à lui, pas selon les nôtres. Ainsi quand l'Église se réunit en tant qu'Église, nous devons veiller à suivre la volonté de Dieu, qu'elle soit aussi la nôtre ou non. Comme il est dit dans 1 Corinthiens 11.17, il y a une assemblée quand le but est de célébrer le repas du Seigneur. Il y a aussi des assemblées pour d'autres objectifs.

1 Corinthiens 14 est assez clairement un contexte d'assemblée, comme on le voit dans les versets suivants : « *Mais dans l'Église je préfère dire cinq paroles avec mon intelligence, afin d'instruire les autres, plutôt que dix mille paroles en langue* » (v. 19) ; « *Si donc, dans une assemblée de l'Église entière...* » (v. 23) ; « *Lorsque vous vous assemblez...* » (v. 26) ; et d'autres.

1 CORINTHIENS 14.34,35

C'est dans ce contexte de l'Église assemblée que les prohibitions du verset 34 sont données :

« *Que les femmes se taisent dans les Églises (en tais ekklésiais, dans les assemblées) car il ne leur est pas permis d'y parler ; mais qu'elles soient soumises, comme le dit aussi la loi. Si elles veulent s'instruire sur quelque point, qu'elles interrogent leur mari à la maison ; car il est malséant à une femme de parler dans l'Église (en ekklésia).* »

La nature du parler (*laleo*) et celle du silence (*sigao*) est évidente par l'usage des mêmes mots dans les versets précédents (27-30) au sujet de ceux qui parlent en langue et des prophètes. Le langage là se réfère au discours public utilisé pour s'adresser à l'assemblée, et le silence obtenu en arrêtant de parler.

Parce que le texte parle du couple mari/épouse, certains interprètent qu'il faut limiter le terme « femme » (*gunaiikes*) aux « épouses » ; mais c'eût été sans précédent qu'une femme célibataire pût ainsi avoir un rôle public qui serait refusé à une femme mariée. Beaucoup trop souvent quand sont cités les versets 34 et 35, la discussion reste à la périphérie : « Mais qu'en est-il d'une femme qui n'a pas de mari ? Alors ceci ne peut s'appliquer, alors c'est sûrement non valide. » Paul, cependant, traite d'une situation générale. La question n'est pas qu'une femme ait un mari, mais qu'elle soit soumise. L'interdiction n'est pas limitée à Corinthe (elle ne dépend pas d'une circonstance spéciale de là-bas), mais les instructions sont celles observées « *dans toutes les Églises des saints* » (v. 33; 11.16).

1 TIMOTHÉE 2.1-12

1 Timothée 2 peut ne pas avoir été considéré comme un contexte manifeste d'assemblée. Néanmoins il y a quelques indications précises en faveur de cela, tel le cadre pour les instructions ici. Nous attirons l'attention sur deux d'entre elles. Élever les mains (1 Timothée 2.8) était la position pour la prière publique dans

la synagogue et l'Église primitive. De plus, le mot grec *topos* (lieu), parmi ses sens nombreux, était d'un usage technique parmi les Juifs pour le temple ou une synagogue, et cet usage s'est maintenu parmi les chrétiens en référence à des lieux de rassemblement pour l'Église.

Ainsi dans 1 Timothée 2.8 *en panti topo* se réfère à tout lieu de rassemblement de l'Église, correspondant à « toutes les Églises » dans 1 Corinthiens 14.33. Dans ces assemblées, ce sont les hommes qui prient. À de tels moments les femmes ne sont pas autorisées à enseigner. La prohibition d'enseigner (1 Timothée 2.12) n'est pas absolue en toute situation. Ailleurs dans les épîtres pastorales les femmes plus âgées ont l'ordre d'enseigner les jeunes femmes (Tite 2.3). Le principe opérant dans 1 Timothée 2 est qu'elle ne prenne pas autorité sur l'homme.

La réunion publique en assemblée de l'Église serait le lieu où le fait qu'elle enseigne violerait le principe de soumission (1 Timothée 2.11)

Nous devons aussi noter la différence dans l'emploi des deux mots grecs pour « homme » – *anthropos* (humanité) et *anér* (mâle). On trouve un exemple dans 1 Corinthiens 11. Dans la discussion sur le repas du Seigneur au verset 28, Paul dit : « *Que chacun (anthropos) donc s'examine soi-même.* » Le sens est clair que tous les chrétiens, hommes et femmes, doivent faire cet examen de soi. Pourtant, dans les versets 2-16 le terme *anér* est employé exclusivement, et le sens est clair qu'il s'agit d'hommes par contraste aux femmes.

Cette différence est également évidente dans 1 Timothée 2. Dans les versets 1-7, le mot traduit « hommes » est uniformément *anthropos*, et le sens est clair qu'il s'agit de toute l'humanité. Le verset 4 dit que Dieu « *veut que tous les hommes (anthropos) soient sauvés* ». Le verset 5 aussi emploie *anthropos* pour dire qu'il y a « *un seul médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ-Jésus homme* ». Mais au verset 8, où l'expression *en panti topo* indique l'Église rassem-

blée, le mot pour « homme » est *anér*, indiquant ainsi le rôle de ceux du sexe masculin dans l'assemblée de l'Église. Les versets 9-12 discutent de la place des femmes dans l'assemblée. Ce sont les hommes, ceux du sexe masculin, qui doivent conduire les prières dans la même assemblée où les femmes doivent demeurer dans le silence.

POURQUOI UNE RESTRICTION ?

Pourquoi y a-t-il une restriction à l'activité des femmes dans l'assemblée ? Les passages significatifs offrent quelques indications. L'assemblée regroupe l'Église en tant que peuple de Dieu. Ainsi il devrait y avoir une représentation de l'ordre établi par Dieu. Paul donne des raisons doctrinales pour ses affirmations sur les relations homme/femme : l'ordre divin de prééminence (1 Corinthiens 11.3-10), la relation du Christ et de l'Église (Éphésiens 5.25-33) et l'entrée du péché dans le monde (1 Timothée 2.11-15). Dans tous ces cas il y a un appel à un ordre naturel dérivé de la création. C'est ce qui assigne une fonction particulière à la femme.

On avance souvent que le fait d'imposer le silence aux femmes relève de la culture du temps du Nouveau Testament. Pour presque tout dans la Bible on peut trouver une certaine relation avec la culture du temps où le passage en question a été écrit. L'application correcte de l'enseignement scripturaire requiert du discernement pour comprendre ce qui est simplement culturel, ou laquelle d'entre ces affaires culturelles possède une base doctrinale. L'argument de se voiler la tête dans 1 Corinthiens 11 est basé sur des considérations culturelles (vs. 6,13-15), mais la relation homme/femme dans laquelle le port du voile était une expression culturelle est basée sur des distinctions et des principes qui appartiennent à la doctrine de la création (vs. 3,7-12). Porter un voile aux temps bibliques était pour une femme un signe culturel d'autorité. Aujourd'hui porter un voile n'est pas un

signe de quoi que ce soit. Le signe peut être différent, mais le principe est le même. L'ordre de la création n'est pas « culturel », c'est un fait qui doit nous être rappelé par le signe d'autorité de Dieu. De plus, c'est une caractéristique de la révélation biblique d'adopter des pratiques connues du peuple afin qu'elles fassent partie de la conduite autorisée par Dieu. Le chrétien ne peut pas simplement écarter un enseignement de l'Écriture parce qu'on a trouvé qu'il était basé sur la culture de son temps.

Celui qui accepte l'inspiration divine des Écritures ne peut pas écarter le silence des femmes dans l'assemblée comme étant dicté seulement par la culture, car Paul fonde son raisonnement sur des considérations doctrinales.

Le onzième chapitre de 1 Corinthiens est souvent cité pour indiquer qu'une femme peut très bien prier et prêcher dans l'assemblée. Regardons ce passage et son contexte de plus près. Dans 10.14-22 Paul compare les fêtes idolâtres et le repas du Seigneur. Dans les versets 27-30 il passe de l'assemblée autour de la table du Seigneur à une situation sociale : un repas dans la maison d'un non-croyant. Dans 10.11—11.1 il parle du comportement approprié dans tous les aspects de la vie : suivre l'exemple du Christ. Il continue dans 11.2 à encourager les Corinthiens à retenir ses instructions telles qu'il les leur a transmises. Paul commence le passage 11.3-16 par faire le point sur l'ordre divin de Dieu, Christ, homme, femme : « *Christ est le chef de tout homme, l'homme est le chef de la femme, et Dieu est le chef de Christ* » (v. 3). Bien que ce passage inclue le culte, la prière et l'instruction ne doivent pas avoir lieu uniquement *en ekklesia*, qui n'est pas mentionné ici. Ce passage n'exclut pas l'assemblée, mais peut ne pas être limité à celle-ci. Où que ce soit et dans n'importe quelle situation, une femme qui prie ou prophétise en public ne doit pas oublier qu'elle est « sous autorité ». Elle doit se conduire de telle façon que d'autres puissent reconnaître qu'elle est sous autorité.

Paul a peut-être parlé en termes généraux dans les versets 3-16, mais dans la section suivante il se tourne vers le cadre spécifique de l'Église assemblée quand il dit « *quand vous vous réunissez en assemblée* » (v. 18).

D'AUTRES EXEMPLES

Tout au long de l'histoire, Dieu a utilisé des choses que nous pouvons considérer comme insignifiantes, pour servir de signes afin de nous rappeler des vérités importantes. Par exemple, quand les Israélites traversèrent le Jourdain, Dieu leur commanda de ramasser 12 pierres dans le lit à sec de la rivière et de les empiler « *afin que cela soit un signe au milieu de vous... Ces pierres serviront de mémorial aux Israélites à jamais* » (Josué 4.6).

Dieu interdit l'usage du levain durant la période de Pâque. Ce fut un signe pour son peuple. Ordinairement le levain était autorisé, mais son absence à un certain moment était un signe spécial qui devait servir à rappeler au peuple de Dieu quelque chose d'important. Son absence se remarquait tellement que même les enfants s'en aperçurent et les rendit curieux. Quand ils demandèrent : « *Que signifie cela ?* », il fallait leur raconter les œuvres puissantes que Dieu avait faites pour les Israélites (Exode 12).

Dieu s'est même pourvu d'un signe pour lui-même devant lui rappeler : « *Chaque fois que l'arc-en-ciel sera dans la nue, je le regarderai pour me souvenir de l'alliance perpétuelle* » (Genèse 9.16). Un phénomène naturel, même ordinaire, a reçu un sens plus important.

Dieu a choisi des objets insignifiants comme des roches, du levain, et un arc-en-ciel pour nous rappeler des vérités significatives. Cela peut nous sembler sans importance que la chaire soit occupée par un homme ou une femme, mais Dieu dit que les femmes doivent garder le silence dans l'Église. Le langage de Paul est plutôt fort dans 1 Corinthiens 14.37 : « *Si quelqu'un croit être prophète ou inspiré, qu'il reconnaisse que ce*

que je vous écris est un commandement du Seigneur. » Chaque fois qu'un homme, au lieu d'une femme, prend la parole devant l'Église rassemblée, l'ordre divin est ainsi démontré. Les fonctions différentes assignées aux hommes et aux femmes dans l'assemblée sont signes de l'ordre créé.

L'ATTITUDE DU CŒUR

Une considération importante est l'attitude de notre cœur. Un chrétien ou une chrétienne ne devrait pas se mettre lui-même ou elle-même en avant pour exiger quelque chose de Dieu. Si nous qui sommes femmes insistons sur nos « droits » de faire ce que nous avons envie de faire, nous perdons de vue certaines vérités. Dieu a commandé que tous les chrétiens soient soumis non seulement à lui mais aussi les uns aux autres (Éphésiens 5.21). Les prières de Christ lui-même étaient exaucées « *à cause de sa piété* » (Hébreux 5.7). Nous devons nous soumettre avec non moins de vénération à la volonté de Dieu et à son autorité. Si Christ avait insisté sur ses « droits » et ne s'était pas soumis à Dieu, nous n'aurions eu aucun espoir.

Bien que cela puisse être biblique qu'une femme parle en public ailleurs que dans l'assemblée de l'Église, cela peut ne pas être expédient ou opportun. Cela peut donner une fausse impression à ceux qui ne comprennent pas la distinction entre « en tant qu'Église » et d'autres assemblées.

Ce serait aussi scripturaire qu'une femme fasse certaines choses dans l'assemblée, comme passer le plateau de la communion, ce qui est un rôle de service ; mais cela peut ne pas être indiqué dans une situation donnée. Le faire pourrait scandaliser l'Église au lieu de l'édifier.

Certains pourraient demander : « Mais si on refuse à la femme de parler en public dans l'assemblée, que peut-elle faire d'autre ? » Nous répondrions à cette question en posant une question à notre tour : « Un homme, qui n'est pas celui qui conduit le culte public

dans l'assemblée, que peut-il faire pour le Seigneur ? » En répondant à la deuxième question vous répondez aussi à la première. Une femme doit obéir à tous les commandements de Dieu aussi sûrement que n'importe quel homme, et cela inclut la Grande Mission (Marc 16.15). Pourtant si nous pensons que la seule façon, ou la meilleure façon, d'obéir à ce commandement est de parler devant l'assemblée de l'Église, alors notre point de vue est trop superficiel, et nous sommes bien loin de l'observer. Les femmes aussi bien que les hommes doivent et peuvent faire bien plus pour y obéir.

Peut-être avons-nous besoin d'approfondir la doctrine de ce qu'il convient de faire dans l'assemblée – nous semblons vivre dans un temps où « n'importe quoi est acceptable ». Nous avons besoin de réexaminer le plan de Dieu sur la manière de nous approcher de lui quand nous nous assemblons *en ekklesia*. Notre problème est peut-être autant une compréhension inadéquate de la doctrine biblique de l'assemblée qu'une mauvaise interprétation du rôle de la femme.

(Everett et Nancy FERGUSON forment un couple comme époux et comme érudits. Everett est un professeur éminent à l'Université chrétienne d'Abilene et un érudit de renommée mondiale en grec et en histoire de l'Église. On peut les contacter en écrivant à 609 EN 16th., Abilene, TX 79601)

Le voile hier et aujourd'hui

« Tout homme qui prie ou qui prophétise, la tête couverte, déshonore son chef. » 1 Corinthiens 11.4

Prier est notre manière de parler à Dieu. Prophétiser est la manière de parler pour Dieu. Dans l'Église primitive, une grande partie de la prophétie (prédication) se faisait obligatoirement sous l'influence du Saint-Esprit.

Dans ce texte, le sujet traité est la manière dont l'homme se présente devant Dieu lorsqu'il parle à Dieu ou pour Dieu. Il devrait s'habiller comme un homme parce que l'homme fut créé à l'image de Dieu, pour la gloire de Dieu. Si l'homme voilait sa tête, par exemple, il déshonorerait sa « tête » car il paraîtrait comme une femme, selon les coutumes de l'époque.

« Toute femme au contraire, qui prie ou qui prophétise, la tête non voilée, déshonore son chef : c'est comme si elle était rasée. » 1 Corinthiens 11.5

Le mot femme n'est pas pris dans le sens d'« épouse », mais de femme en général. L'activité s'avère la même que pour l'homme : prier ou prophétiser. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de limites aux activités des femmes. Par exemple, il n'est pas permis à une femme *« d'enseigner, ni de prendre autorité sur l'homme ; mais qu'elle demeure dans le silence (reste tranquille) »* (1 Timothée 2.12). Ce règlement a comme source des faits de la création de la femme et l'entrée du péché dans le monde (1 Timothée 2.13,14).

Il semble évident que les hommes prêchaient dans l'assemblée générale où les hommes et les femmes étaient présents. La plupart des femmes d'aujourd'hui qui adhèrent à l'autorité néo-testamentaire acceptent cette manière d'agir. Cependant, il ne faut pas oublier que Philippe avait quatre filles qui prophétisaient (Actes 21.9). Priscille, ainsi que son mari Aquila, ont enseigné Apollos dans la voie plus exacte de la doctrine de Christ (Actes 18.24-28).

Dans plusieurs domaines, les femmes sont plus aptes à rendre service que les hommes. Remarquons surtout ce que Paul dit aux femmes mûres : qu'elles « *doivent aussi avoir l'extérieur qui convient à la sainteté, n'être ni médisantes, ni asservies aux excès de vin : qu'elles doivent donner de bonnes instructions, afin d'apprendre aux jeunes femmes à aimer leurs maris et leurs enfants, à être sensées, chastes, occupées aux soins domestiques, bonnes, soumises chacune à son propre mari, afin que la parole de Dieu ne soit pas calomniée* » (Tite 2.3-5). Il y a un rôle pour l'homme au sein de l'Église, et il y a un rôle pour la femme. Quant au salut dans le Seigneur, il n'y a aucune distinction entre homme et femme, esclave et libre, parce que nous sommes tous un en Christ (Galates 3.28).

« *Car si une femme n'est pas voilée, qu'elle se coupe aussi les cheveux. Or, s'il est honteux pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou d'être rasée, qu'elle se voile.* » **1 Corinthiens 11.6.**

L'homme ne devrait pas avoir la tête couverte en priant et en prophétisant, mais la femme devrait être voilée. Pourquoi ? Si une femme assume la position d'un homme en s'habillant comme un homme, et qu'elle perd par conséquent sa dignité féminine, elle déshonore sa tête en niant que Dieu créa l'homme le premier et ensuite la femme comme son complément (Genèse 2.18-24). Dieu se trouve déshonoré quand l'homme ou la femme essaie de faire disparaître cette distinction. L'autorité du mari sur sa femme n'est pas le sujet de ce texte. Paul parle de la nécessité de l'homme et de la femme de maintenir les liens de l'ordre de la création. On se souvient que la priorité ne dit pas la supériorité.

Les cheveux coupés et le visage rasé furent les marques par lesquelles l'homme s'identifiait. Si une femme ne portait pas le voile, qui l'identifiait comme femme, elle devrait alors aller plus loin et couper ses cheveux et se raser. Or couper ses cheveux était une honte, car cela était une marque distinctive de

l'homme. Il fallait donc garder la marque reconnue comme une dignité féminine : le voile.

Cette coutume devrait-elle être observée aujourd'hui ? Sans doute, le principe de maintenir la dignité féminine et masculine devrait être observé. Cependant, parce que l'usage du voile ne serait pas aujourd'hui une manière indispensable de montrer du respect, il n'est pas exigé de suivre cette coutume pour défendre ce principe. Cela serait artificiel de créer une coutume pour soutenir un principe. Ce principe pourrait être soutenu par des marques distinctives du milieu ambiant actuel comme cela se faisait à l'époque de Paul, l'apôtre de Jésus-Christ.

Commentaire par T.R. Applebury,
*Études dans la première et deuxième
lettres de Paul aux Corinthiens*

Éditions C.E.B.

4806 Trousdale Dr. – Nashville, TN 37220 États-Unis

www.editionsceb.com

Imprimé aux États-Unis – ©Tous droits réservés

Q-075